



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte le 23 août 2022

Madame la Préfète des Landes
24 rue Victor Hugo
40021 Mont de Marsan Cédex

Transmission électronique : pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr

Objet : Risque incendie

Madame la Préfète,

Les récents évènements de cet été ont plus que démontré que le risque incendie était à prendre très au sérieux.

Nous aimerions attirer votre attention sur le Parc Résidentiel de loisirs PALAFITOS à Luglon (https://www.gites.fr/gites_parc-residentiel-de-loisirs-les-palafitos_luglon_h544401.htm).

Ce Parc est apparu juste après la tempête KLAUS dans les années 2010. Au départ, il était constitué de quelques chalets en bois qui ont été érigés sur la parcelle forestière E289.

Ce printemps, c'est la parcelle forestière E190, longée par un ruisseau permanent qui a été aménagée pour recevoir 10 mobil-homes supplémentaires.

Cette commune étant au règlement d'urbanisme RNU, nous avons cherché l'affichage d'un permis de construire ; si celui-ci existe, il n'a pas été affiché sur place.

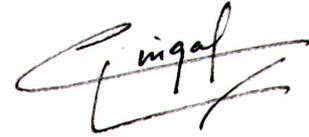
Soucieux de la préservation de l'environnement, nous aimerions que vos services répondent à aux questions suivantes :

1. Ces installations ou modifications de l'existant doivent-elles bénéficier d'un permis de construire ?
2. Ces parcelles (E289, E190) n'ont plus vocation forestière. Est-il nécessaire d'obtenir une autorisation de défrichement avant toute opération d'aménagement.
3. Les mobil-homes de la parcelle E190 sont à proximité immédiate du ruisseau permanent. Pour nous, un assainissement autonome par infiltration est à exclure. Ces mobil-homes doivent être raccordés à une ou des *microstations* d'épuration, système permettant de traiter localement et biologiquement les eaux usées d'une habitation sans les rejeter dans la nature. Qu'en pensent vos services ?

.../...

4. Ce Parc qui s'apparente de plus en plus à un camping déguisé, devrait comme toute installation industrielle installée au milieu de la forêt devrait respecter les normes incendies ne serait-ce que les parcelles voisines débroussaillées sur x mètres, chemin sableux sur une largeur de 6m sur tout le périmètre, réserve à eau suffisante etc...
5. Luglon est une commune du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. Le règlement de ce Parc, autorise-t-il ce genre d'installation hors de tout périmètre d'urbanisation ?

En vous remerciant pour les réponses qui seront apportées à nos questions, veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma considération distinguée.



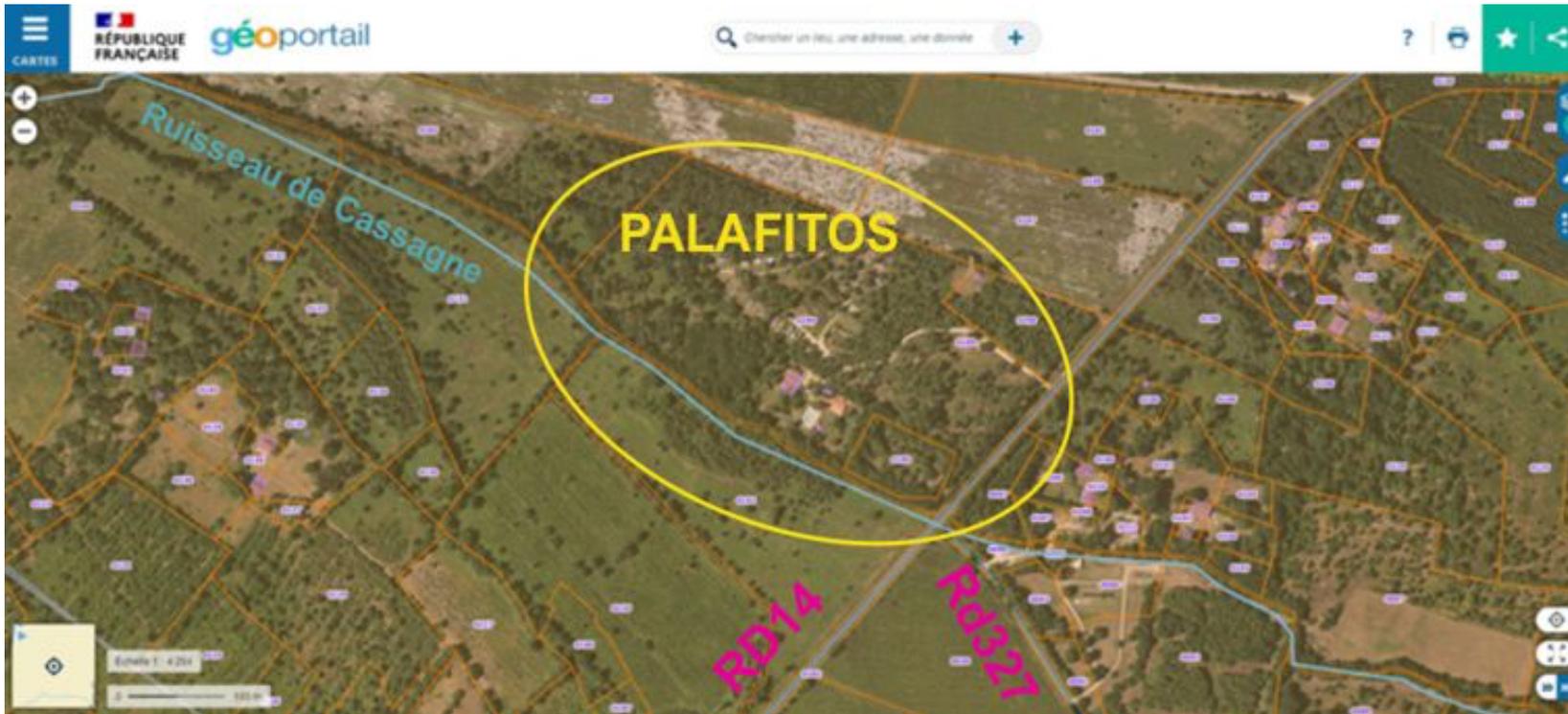
Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
Georges.cingal@orange.fr

Pièces jointes :

- Plan de situation
- Vues entrée PALAFITOS
- Vue compteur
- Sortie directe sur RD 14
- Vue depuis RD 327
- Vue depuis RD 14
- Mobile homes sur parcelle E 190
- Mobile homes à proximité du ruisseau
- Vue ruisseau côté ouest
- Ruisseau côté RD 327

Copie à :

- **Monsieur le Maire de Luglon**
accueil@mairie-luglon.fr
- **Monsieur le Président du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne**
info@parc-landes-de-gascogne.fr



Entrée Camping PALAFITOS



Entrée PALAFITOS Détail



Compteur EDF



Sortie directe sur RD14 créée



Vue depuis RD327



Vue depuis RD14



Mobil-homes parcelle E190



Mobil-homes à proximité ruisseau



**Ruisseau côté
Ouest
Parcelle E190
Derrière
Mobil-Homes**



Ruisseau côté RD327